

DECLARATION DE CONFORMITE

Le fabricant:

N.V. SIOEN
FABRIEKSTRAAT 23
8850 ARDOOIE

déclare que l'EPI neuf décrit ci- après:

**ARTICLE : pantalon d'intervention sapeurs-pompiers 1VOA
(unicolore, hommes)**

PAN 323/AS

Nomex Twin + PFN201 + matelassage feutre aramide / doublure Nomex

est conforme aux dispositions de la Directive 89/686/CEE et, le cas échéant, à la norme nationale transposant la norme harmonisée n° EN469 (2005) Xf2 Xr2 Y2 Z2 en prEN1149-5 (2005) en EN 340 (2003) (pour les EPI visés à l'article 8 paragraphe 3) est identique à l' EPI ayant fait l'objet de l'attestation "CE" de type n° 03206046 (en combinaison avec la veste 523/HV12/AS) délivrée par:

**CENTEXBEL
Technologiepark 7
9052 Zwijnaarde
Belgique
0493**

est soumis à la procédure visée à l'article 11 partie A/partie B de la directive 89/686/CEE, sous la contrôle de l'organisme notifié:

**Centexbel
Technologiepark 7
9052 Zwijnaarde
0493**

**BQA
Montoyerstraat 24
1000 Brussel**

Fait à Ardoorie, le 14/12/2006

Signature
J.N. SIOEN
Administrateur Délégué

**N.V. SIOEN
I. DECEUNINCK
TECHNIECH DIRECTEUR**

Les informations contenues dans ce document sont la stricte propriété de la société SIOEN NV. Elles ne peuvent être utilisées par le destinataire que sous la forme dans laquelle elles lui ont été envoyées. N'importe quelle modification apportée aux informations contenues dans ce document sera considérée comme un faux en écritures, qui expose le destinataire à des poursuites au pénal.